

EPCI DU BASSIN DE LANDRES
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 20 juillet 2016

DEPARTEMENT :
Meurthe-et-Moselle

ARRONDISSEMENT :
Briey

CANTON :
Du Pays de Briey

Délégués en exercice : 29
Présents : 19
Votants : 25

Le Président certifie que le Conseil
Communautaire a été convoqué le
11/07/2016

Acte rendu exécutoire après transmission
en Sous-Préfecture le : 22/07/2016
et publication du : 22/07/2016

L'an deux mille seize, le mercredi vingt juillet à vingt heures à la Maison pour Tous Georges Brassens à
Trieux, le Conseil Communautaire de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale du Bassin
de Landres était assemblé en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LEON.

COMMUNES MEMBRES DE L'E.P.C.I. :

Etaient présents :

Commune d'**AVILLERS** : Mme CAPELLINI
Commune de **BOULIGNY** : MM. KINTZINGER, BRUSCO, DONETTI
Commune de **DOMPRIX** : M. FISCHESSE P.
Commune de **JOUDREVILLE** : MM. LEON, CROCIATI
Commune de **LANDRES** : M. FONDEUR
Commune de **MAIRY-MAINVILLE** : M. KUEN
Commune de **MERCY LE BAS** : MM. PEDESINI, KOSINSKI
Commune de **PIENNES** : Mmes TYL, COUJOUR
Commune de **TRIEUX** : Mme SABBA
Commune de **TUCQUEGNIEUX** : MM. STACHOWIAK, WAWRZYNIAK, CARLI, FRETTE
Commune de **XIVRY-CIRCOURT** : M. SCHNEIDER

Etaient représentés :

Commune de **BOULIGNY** : Mme RIGOLET est représentée par Mme DONETTI
M. FISCHESSE G. est représenté par Mme KINTZINGER
M. BERNARDI est représenté par M. LEON
Commune de **PIENNES** : M. MARIUZZO est représenté par Mme COUJOUR
M. MARASSE est représenté par Mme TYL
Commune de **TRIEUX** : M. GOURY est représenté par M. FONDEUR

Etaient absents (excusés) :

Commune de **PIENNES** : M. MAZZOCCO
Commune de **TRIEUX** : MM. MASCELLI, MIRJOLET
Commune de **TUCQUEGNIEUX** : Mme GAYCHET

Secrétaire de séance : Mme COUJOUR

Le Président
Jean-Marc LEON



Etablissement
Public de
Coopération
Intercommunale
Tél : 03 82 21 73 11
Fax : 03 82 21 88 34
e.p.c.i.@epci-bl.eu
1, rue du C^e Fabien
B.P. 70039
54490 Piennes

Le Président
Jean-Marc LEON



Acte n° D2016-07-06
Convention tripartite d'utilisation des équipements sportifs
par les lycées publics

Accusé de réception en préfecture
054-245400379-20160720-2016-049-DE
Date de télétransmission : 22/07/2016
Date de réception préfecture : 22/07/2016

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de l'EPCI du Bassin de Landres,

Vu l'organisation de la Région Grand Est et la poursuite des compétences régionales relatives notamment aux actions de soutien en faveur de la pratique des programmes scolaires d'Education Physique et Sportive dans les lycées publics,

Considérant que la Région propose de signer une convention avec les collectivités propriétaires d'équipements sportifs,

Vu la convention ci-annexée,

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver la convention tripartite des équipements sportifs par les lycées publics ci-annexée, du 1^{er} septembre 2016 au 31 décembre 2017.
- D'autoriser Monsieur le Président de l'EPCI du Bassin de Landres à signer ladite convention et tous documents s'y rapportant.

Extrait certifié conforme
Le Président
Jean-Marc LEON



Accusé de réception en préfecture
054-245400379-20160720-2016-049-DE
Date de télétransmission : 22/07/2016
Date de réception préfecture : 22/07/2016